

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 04 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT

N°26-DP007

Nature de l'acte : Finances locales

Objet : APPROBATION DU FORMULAIRE D'ADHESION A PAYFIP DES BUDGETS ANNEXES 567, 569 ET 557

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D19.95 du 8 novembre 2019 relative mise en place de titre de recettes payable par internet (TIPI),

VU la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales,

VU l'offre de service de paiement en ligne « PayFiP » développée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), permettant le règlement des titres de recettes et factures par carte bancaire ou prélèvement unique SEPA ;

CONSIDERANT que la mise en place du paiement par internet offre un service moderne, sécurisé et disponible 24h/24 aux usagers pour le règlement de leurs facturations (de déchets, d'assainissement, de loyers, etc.) ;

CONSIDERANT que ce dispositif simplifie et sécurise les circuits d'encaissement tout en optimisant le recouvrement des recettes publiques locales ;

CONSIDERANT que l'adhésion à ce dispositif est gratuite pour la collectivité (hors frais de commission lié à l'utilisation de carte bancaire),

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PayFiP » (dispositif TIPI) proposé par la DGFIP pour les budgets annexes suivants :

- 567 Extension de la Blanchisserie
- 569 PAE de la Tieule
- 557 Zone d'activités économiques

ARTICLE 2 : précise que les crédits nécessaires aux frais de commissions éventuels sont inscrits aux budgets annexes respectifs de l'exercice en cours.

Fait à la Canourgue, le 04/09/2026

Le Président,

Jean Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :